Prestations de l'assurance-emploi (AE)

Pour être admissible à un programme d'assurance-emploi (AE), vous devez avoir travaillé suffisamment « d'heures assurables » au cours de votre période de référence. Votre période de référence correspond normalement aux 52 semaines précédant votre demande.

	Qui est admissible	Montant et comment faire une demande	Notes
Prestations régulières de l'AE	• vous avez perdu votre emploi, indépendamment de votre volonté • vous avez au moins 420 à 700 heures assurables [1] • vous êtes prêt, disposé et pouvez accepter un emploi • vous recherchez activement du travail	• 55 % de votre revenu hebdomadaire jusqu'à **729 $ par semaine** • dure jusqu'à **45 semaines** [2]	1. Le nombre d'heures dont vous devez avoir dépend du taux de chômage de votre région : srv129.services.gc.ca/eiregions/fra/taux_act.aspx 2. Les demandes de prestations déposées entre le 15 juin 2025 et le 12 juin 2027 peuvent donner droit à un maximum de **65 semaines** de prestations régulières de l'AE. En savoir plus : justicepasapas.ca/demander-prestation-ae
Prestations de maladies de l'AE	• vous avez au moins 600 heures assurables • vos gains hebdomadaires ont diminué de plus de 40 % • vous ne pouvez pas travailler parce que vous êtes malade, blessé ou en quarantaine [3]	• 55 % de votre revenu hebdomadaire jusqu'à **729 $ par semaine** • dure jusqu'à **26 semaines**	3. Vous aurez besoin d'une preuve médicale de votre maladie ou blessure.

Prestations de l'assurance-emploi (AE)

	Qui est admissible	Montant et comment faire une demande	Notes
Prestations de maternité de l'assurance-emploi	• vous avez au moins 600 heures assurables • vous êtes enceinte ou avez récemment accouché [4] • vos gains hebdomadaires ont diminué de plus de 40 %	• 55 % de votre revenu hebdomadaire jusqu'à **729 $ par semaine** • dure jusqu'à **15 semaines**	4. Vous pouvez commencer 12 semaines avant la date d'accouchement ou le jour de votre accouchement. Vous pouvez bénéficier des prestations jusqu'à 17 semaines après l'accouchement.
Prestations parentales de l'assurance-emploi	• vous avez au moins 600 heures assurables • vous avez récemment eu un enfant ou en avez récemment adopté un [5] • vos gains hebdomadaires ont diminué de plus de 40 %	**Prestations régulières (35 semaines) :** • 55 % de votre revenu hebdomadaire jusqu'à **729 $ par semaine** **Prestations prolongées (61 semaines) :** • 33 % de votre revenu hebdomadaire jusqu'à **437 $ par semaine**	5. Vous devez utiliser le congé régulier dans les 52 semaines suivant la naissance ou l'adoption de votre enfant, ou dans les 78 semaines si vous prenez un **congé** prolongé.

Prestations de l'assurance-emploi (AE)

	Qui est admissible	Montant et comment faire une demande	Notes
Prestations de l'AE pour proches aidants	• vous avez au moins 600 heures assurables • vous devez vous occuper d'une personne gravement malade, blessée ou qui a besoin de soins de fin de vie [6] • vous vous occupez d'une personne que vous considérez comme un membre de la famille	• 55 % de votre revenu hebdomadaire jusqu'à **729 $ par semaine** • dure jusqu'à 1**5 semaines** si la personne malade a plus de 18 ans • dure jusqu'à **35 semaines** si la personne malade a moins de 18 ans • dure jusqu'à **26 semaines** si la personne malade a besoin de soins de fin de vie	6. Un médecin ou une infirmière praticienne doit certifier que gravement malade, blessée ou qui a besoin de soins de fin de vie.

Pour en savoir plus, consultez **Assurance-emploi** sur cleo.on.ca/fr/AE

Pour en savoir plus sur l'AE, visitez justicepasapas.ca/AE. Ces renseignements sont d'ordre général pour les résidents de l'Ontario, au Canada. Il ne s'agit pas de conseils juridiques.

This publication is also available in English.

Vous pourriez avoir droit à des services en français du gouvernement et des fournisseurs désignés. Visitez justicepasapas.ca/droits-linguistiques-francophones.

Octobre 2026

CLEO | Community Legal Education Ontario
Éducation juridique communautaire Ontario

Employment Insurance (EI) benefits — French